Ville de Pavilly
Seine-Maritime
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession d'un terrain nu situé 1 rue André Lesouef à la SCI LABO

Délibération n°2024/114

17 DÉCEMBRE 2024

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 19 décembre 2024 et de son affichage électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à M. TOCQUEVILLE Raynald, Mme JACOB DELESCLUSE Émilie qui a donné pouvoir à M. TIERCE François.

Était absent :

M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 28

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20241217-2024_114-DE

AFFAIRES FONCIÈRES : Cession d'un terrain nu situé 1 rue André Lesouef à la SCI LABO.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision en date du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder à la SELAS LABM DEFRANCE un terrain sis à Pavilly 1 rue André Lesouef d'une superficie de 223 m² pour y construire un laboratoire d'analyses médicales.
Les contraintes liées au règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) imposent de disposer d'un terrain d'assiette d'une superficie plus importante compte tenu du projet présenté par l'architecte chargé de l'opération.

Vu l'estimation du Domaine en date du 25 novembre 2024 et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » décide :

- De céder à la SCI LABO ou à toute société qu'elle se substituerait le terrain sis à Pavilly 1 rue André Lesouef cadastré section AT n° 1053 et AT n° 1054p (issu de la division de la parcelle AT n° 1054) d'une superficie de 326 m² au prix de 32 600 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE

MAIRIE DE PAVILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

Ref. 2024-524 Berger-Levrault (1309)

REÇU EN PREFECTURE
le 24/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20241217-2024_114-DE